**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES MASSIF CENTRAL**

Le portail E-Synergie est un outil commun à tous les programmes opérationnels français. De ce fait, il ne prend pas en compte les spécificités de certains programmes comme celles du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif central.

De ce fait certaines informations complémentaires sont nécessaires à la bonne compréhension et instruction de votre projet. Vous trouverez les éléments à compléter ci-dessous.

Rattachement de l’opération au programme

**Description du partenariat et/ou gouvernance du projet. Le cas échéant description de l’articulation prévue avec un autre projet Massif central ou régional (2500 caractères maximum)**

|  |
| --- |
| Cliquez ici pour taper du texte. |

**Projet relatif à l’Axe 3 - Actions opérationnelles innovantes favorisant l’attractivité (AP03 – I3) : description du caractère innovant du projet : il est recommandé de se reporter au** [**schéma proposé dans le guide du porteur**](http://massif-central.eu/guideduporteur/wp-content/uploads/2016/01/FT5-attractivite_innovation.pdf) **pour décrire la situation initiale, les points de blocage identifiés et la solution proposée et le changement qu’elle représente. (2500 caractères maximum)**

|  |
| --- |
| Cliquez ici pour taper du texte. |

4- Plan de financement de l’opération conduite par le porteur de projet

**Avance FEDER sollicitée pour l’opération collaborative**: OUI : [ ]  NON : [ ]

* *Conditions d’éligibilité :*
* *Bénéficiaires éligibles : partenariat composé au moins pour moitié d’associations loi 1901 ;*
* *Montant de l’avance : 20% du montant de la subvention FEDER conventionnée, à condition que celle-ci soit au minimum égale à 100 000€ ;*
* *Au moins 1/3 du plan de financement correspond aux dépenses des partenaires associatifs.*
* *Sur fourniture d’une attestation de commencement d’exécution de l’opération.*
* *L’autorité de gestion examine au cas par cas la situation financière du bénéficiaire lors de l’instruction de l’opération et se réserve le droit d’accorder, ou non, l’avance sollicitée ou de la plafonner.*

Prise en compte des principes horizontaux des programmes

**A remplir pour tous les projets (en complément de l’annexe 4)**

* ***Indiquer ci-dessous*** *comment l’opération prend en compte les principes horizontaux de manière directe ou indirecte, et expliquer de quelle manière ils sont couverts.*

|  |  |
| --- | --- |
| **Priorités** | **Description et explication pour chaque item (y compris si « sans objet »)** |
| TIC | Cliquez ici pour taper du texte. |